



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/275T

Prolongation de l'arrêté n° 2022/332T du 29 mars 2022 portant interdiction de stationnement et de circulation, dans le cadre de travaux de la construction du quartier Maurice Clerc, rue de Migneaux, à Poissy, jusqu'au vendredi 30 juin 2023

Le Maire,

Vu la demande en date du 27 mars 2023, par laquelle la Société SAS VALIUM sollicite une prolongation des mesures de restriction de stationnement et d'autorisation de circulation afin d'effectuer des travaux de pose d'éclairage public, dans le cadre de la construction du quartier Maurice Clerc, rue de Migneaux, à Poissy, jusqu'au vendredi 30 juin 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2022/332T du 29 mars 2022 portant interdiction de stationnement et de circulation, afin d'effectuer des travaux de pose d'éclairage, dans le cadre de la construction du quartier Maurice Clerc, rue de Migneaux, à Poissy, jusqu'au vendredi 31 mars 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux de pose d'éclairage public, dans le cadre de la construction du quartier Maurice Clerc, doivent être réalisés par la Société SAS VALIUM, rue de Migneaux, à Poissy, jusqu'au vendredi 31 mars 2023,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le vendredi 30 juin 2023,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2022/332T du 29 mars 2022 jusqu'au vendredi 30 juin 2023 afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté n° 2022/332T du 29 mars 2022 portant arrêté de police en vue de la réalisation de travaux de pose d'éclairage public, dans le cadre de la construction du quartier Maurice Clerc, rue de Migneaux, à Poissy, sont prolongées jusqu'au vendredi 30 juin 2023.

Article 2 :

Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n°2022/332T du 29 mars 2022 demeurent applicables.

Article 3 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56 avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 27 mars 2023

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique**